



## Le Snec-CFTC dit non aux « 3 jours de carence » et s'adresse au Premier ministre !

Monsieur le Premier ministre,

Le Snec-CFTC, syndicat représentatif des maîtres exerçant dans les établissements privés sous contrat du ministère de l'Education nationale et du ministère de l'Agriculture, vous alerte.

Pour réaliser des économies de cinq milliards d'euros, votre gouvernement envisage de s'attaquer aux arrêts maladie des agents de la fonction publique. Les nouvelles mesures proposées, qui consistent à allonger le délai de carence de un à trois jours et à réduire l'indemnisation à 90 % au lieu de 100 %, visent à reprendre 1,2 milliard d'euros supplémentaires. Après trois mois d'arrêt, l'indemnisation tombera même à 50 %. **Ceci est une mesure inacceptable qui va punir des agents déjà éprouvés par la maladie ou des conditions de travail difficiles.**

Vous choisissez pour cible les agents de droit public au nom d'une prétendue équité avec le secteur privé.

Le Snec-CFTC est particulièrement sensible et attaché à la notion d'équité, dans la mesure où depuis 60 ans, il revendique la parité entre les maîtres de l'enseignement privé et leurs homologues de l'enseignement public :

- Parité en matière de salaire net : les enseignants de l'enseignement privé ont des cotisations supérieures.
- Parité du montant de retraite : pension calculée sur le salaire moyen plafonné des 25 meilleures années (et non sur la moyenne des 6 derniers mois). La retraite complémentaire et le régime additionnel ne compensent pas l'écart de pension avec nos homologues du public. Plus les années passent, plus le fossé se creuse dans les écarts de pension depuis la mise en place du PPCR.
- Parité dans la possibilité de pouvoir cotiser (comme peuvent le faire les maîtres de l'enseignement public) sur un temps plein quand nous travaillons à temps partiel.
- Parité en matière des droits dont bénéficient les fonctionnaires (mobilité dans la fonction publique, pouvoir enseigner dans les établissements à l'étranger, passer le concours d'inspecteur, être reclassé dans une administration,...).

Par contre, le Snec-CFTC s'oppose à une parité ou équité « par le bas » qui constituerait une double peine pour les maîtres de l'enseignement privé qui ne bénéficient ni des dispositions réservées aux fonctionnaires, ni des dispositions prévues dans les conventions collectives ou des accords d'entreprise.

En effet, il semblerait que votre gouvernement souhaite appliquer les éléments les moins avantageux des salariés du privé aux agents publics. Comment peut-on alors parler d'équité ? Quand le 13<sup>ème</sup> mois sera-t-il accordé ? Quid des primes d'intéressement et des tickets restaurant ? Quelles revalorisations sont prévues pour les agents publics ? Même la participation de 50 % de l'État pour la mutuelle tarde à se mettre en place au ministère de l'Éducation nationale. Les enseignants sont contraints de patienter jusqu'en avril 2026 pour en bénéficier perdant ainsi du pouvoir d'achat pendant 16 mois ! Pouvoir d'achat que les enseignants du privé ont vu baisser depuis juin 2024, suite à la hausse de la cotisation du régime additionnel de retraite et ce jusqu'en 2027 pour sauver notre régime qui allait être en cessation de paiement en 2025.

Nous, enseignants du privé, ne sommes pas fonctionnaires, mais cela ne nous exempt pas d'une équité salariale.

Le Snec-CFTC dénonce cette mesure injuste des 3 jours de carence qui pénalisera en premier lieu les femmes, qui représentent une majorité des agents de la fonction publique.

Le Snec-CFTC revendique le fait qu'un arrêt maladie n'est pas une cause d'absentéisme. Ce n'est en aucun cas une absence injustifiée ou invérifiable, mais un motif légitime d'absence.

Nous exigeons que l'État cesse de faire passer les agents de droit public pour des privilégiés auprès de nos compatriotes. Dresser les salariés du privé contre les agents de droit public n'est pas la solution et n'améliorera en aucun cas le budget de notre nation.

La priorité, Monsieur le Premier ministre, est de s'attaquer aux causes profondes des arrêts maladie dans la fonction publique et notamment dans l'enseignement. Quelles actions concrètes sont prévues pour améliorer les conditions de travail, réduire les risques psychosociaux et prévenir la souffrance au travail dans l'enseignement ? Quand l'État va-t-il investir véritablement dans la prévention, au lieu de s'acharner sur des agents qui, faute de médecine préventive dans l'enseignement, n'ont aucun moyen d'améliorer leur santé ou de se reconverter ?

Le Snec-CFTC vous demande de revoir votre copie et de cesser de traiter les agents publics comme des variables d'ajustement budgétaire pour mettre en œuvre de véritables mesures d'équité entre les enseignants des établissements privés sous contrat et leurs homologues du public.

Assez de mépris, nous attendons des actes !



Véronique COTRELLE

Présidente du Snec-CFTC